

Les Mo-ni et le Houa-Hou-King

Paul Pelliot

Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient, Année 1903, Volume 3, Numéro 1
p. 318 - 327

[Voir l'article en ligne](#)

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

LES MO-NI ET LE HOUA-HOU-KING

M. Chavannes publiait en 1897 dans le *Journal asiatique* un article où, le premier, il réunissait un certain nombre de textes concernant la religion dite de Mo-ni ou des Mo-ni (末尼 et 摩尼). Il cherchait en même temps à établir que, par ce nom, les Chinois n'avaient pas désigné, comme on l'avait admis jusque-là sans discussion, le manichéisme, mais bien l'islamisme. Son argumentation fut immédiatement combattue par Devéria (1), puis par M. Marquart (2), qui soutinrent que les Mo-ni étaient bien des Manichéens. Les raisons de M. Chavannes étaient surtout négatives : rien ne prouvait selon lui qu'il s'agit des Manichéens. On lui opposa qu'il était en tout cas difficile d'admettre que le nom désignât les Musulmans, puisqu'il est pour la première fois question des Mo-ni en Chine dès 631 ; mais M. Chavannes aurait pu répondre, et je crois à juste titre, que l'auteur bouddhiste du XIII^e siècle qui mentionne les Mo-ni à l'occasion de la venue du mage 何祿 Ho-lou en 631, semble bien dans cette occasion avoir confondu les Mo-ni et les purs Mazdéens. Mais les partisans du manichéisme disposaient d'autres arguments. Le nom même des Mo-ni, que M. Chavannes déclarait n'avoir qu'une « vague analogie phonétique » avec son soi-disant original, est la transcription absolument rigoureuse du nom de Mâni. Enfin, au point de vue de la doctrine, Devéria invoquait le titre du livre saint que les textes chinois prêtent aux Mo-ni, le 二宗經 *Eul tsong king*. M. Chavannes proposait de traduire par *Livre sacré des deux vénérables* ou *Livre sacré des deux ancêtres* (3). Devéria objecta que 宗 *tsong* signifie aussi principe, et, au nom de ce dualisme commun au mazdéisme et au manichéisme qui explique sans doute que, sous 631, le compilateur Tche-p'an ait fait remonter à Zarathustra la fondation de la religion des Mo-ni, il traduisit *Eul tsong king* par *Livre sacré des deux principes* (4). Si cette traduction se justifiait, elle suffirait à elle seule pour écarter l'islâm. Or c'est ce qu'établit péremptoirement, je crois, le texte qui fait le principal objet de cette note.

Je ne veux en effet nullement refaire ici un travail d'ensemble sur un sujet qui, pour la période des T'ang, a été traité de façon si complète, et si récemment (5). Sur cette époque, aux treize textes de M. Chavannes, je ne vois encore à ajouter que quelques indications :

1^o La venue du mage Ho-lou en 631 est racontée dans le 西溪叢語 *Si k'i ts'ong yu* (cf. Havret, *Stèle chrétienne de Si-ngan-fou*, II, 382), mais il n'y est pas question des Mo-ni.

2^o Le texte n^o 6 (année 745) se retrouve dans le 唐會要 *T'ang houei yao* (k. 49, p. 11 de l'édition de Nankin, 1884).

3^o Il convient de placer ici le texte suivant du *T'ang houei yao* (k. 49, p. 11 ; cf. Havret, *Stèle chrétienne*, II, 258) :

貞元十五年四月以久旱令摩尼師祈雨。

« La quinzième année *tcheng-yuan* (799), au quatrième mois, en raison de la sécheresse prolongée on ordonna aux maîtres *mo-ni* de prier pour la pluie ».

Le *Sin t'ang chou* se tait sur ce fait, mais le *Kieou t'ang chou* (k. 13, p. 11 v^o) dit que, cette année-là, 四月丁丑以久旱令陰陽人法術祈雨 « au quatrième mois, le jour *ting-tch'ou*, en raison de la sécheresse prolongée on ordonna aux hommes du *yin* et du *yang* de pratiquer leurs incantations et de prier pour la pluie ».

Le *yin* et le *yang* sont naturellement les principes clair et obscur, mâle et femelle. Assurément je ne prétend pas identifier, grâce à ce qui n'est peut-être qu'une coïncidence curieuse,

(1) *Musulmans et Manichéens chinois*, dans *Journal asiatique*, novembre-décembre 1897.

(2) Je regrette de n'avoir pas eu à ma disposition le travail de M. Marquart.

(3) Chavannes, *Le nestorianisme et l'inscription de Karabalgassoun*, dans *Journal asiatique*, janvier-février 1897, p. 63.

(4) Devéria, *loc. laud.*, p. 457.

(5) Sur le dualisme en Chine, cf. Maçoudi, *Prairies d'or*, I, 300.

les « hommes du *yin* et du *yang* » aux Mo-ni, mais il ne serait pas surprenant, le dualisme de ceux-ci une fois admis, que leurs théories sur les forces ennemies de la nature les eussent désignés pour conjurer les éléments.

3° Après le texte n° 10 de M. Chavannes, qui date de 807, s'intercalent deux textes du *Kieou t'ang chou* (k. 195, p. 8) qui se retrouvent en termes un peu différents dans le *冊府元龜* *Ts'ö fou yuan kouei* (k. 979, p. 17-18). Le *Kieou t'ang chou* annonce d'abord qu'en 813 les Ouigours demandèrent pour leur kagan la main d'une princesse impériale, puis passe à d'autres faits, et revient à la demande des Ouigours sans indiquer de nouvelle date. J'adopte les données du *Ts'ö fou yuan kouei* qui place la deuxième mission en 817. Le texte de l'*Ancienne histoire des Tang* dit :

廻鶻摩尼八人令至中書見宰臣先是廻鶻請和親憲宗使有司計之禮費約五百萬貫方內有誅討未任其親以摩尼爲廻鶻信奉故使宰臣言其不可。

« Huit Mo-ni (1) Ouigours furent amenés par ordre au Grand Secrétariat pour voir les ministres. Auparavant, les Ouigours avaient demandé la main d'une princesse impériale. Hien-tsong en fit calculer les frais par les fonctionnaires : ils s'élevaient à environ cinq millions de ligatures. Dans le pays il y avait des troubles à réprimer ; on ne conclut pas le mariage. C'est parce que les Ouigours pratiquent le culte des Mo-ni qu'on chargea les ministres de dire à ceux-ci que (ce mariage) ne se pouvait pas (2). »

Mais en 821, le kagan Ouigour meurt, et son successeur demande à son tour la main d'une princesse impériale ; l'empereur Mou-tsong accorde ce que son prédécesseur avait refusé, et le kagan envoie pour chercher la princesse une ambassade de 573 personnes, dont des ministres ouigours, des généraux ouigours, des filles royales ouigours, et des Mo-ni ouigours (廻鶻相宰督都公主摩尼等五百七十三人).

4° En 843, au moment où le kagan ouigour fut défait par les Chinois, des membres de sa famille en qui il avait toute confiance, et quatre Mo-ni parmi lesquels Tche-tsing (?) (其親信骨肉及摩尼志淨等四人) étaient déjà passés dans les rangs chinois (*Kieou t'ang chou*, k. 195, p. 10).

Dans ces textes de 813, de 821 et de 843, comme dans celui de 807 cité par M. Chavannes, les *mo-ni* sont, on le voit, étroitement associés aux Ouigours, que d'autre part l'on sait par Maçoudi avoir été manichéens ; par là, cet argument, que M. Chavannes a cherché à écarter à propos du voyage de Wang Yen-tö en 981-984, prend une valeur nouvelle, et, à mon sens, probante.

5° L'inscription composée par 舒元興 Chou Yuan-yu et que M. Chavannes n'a connue que par une citation de Ts'ien Ta-hin (texte n° 11) se trouve (p. 26) parmi les écrits de Chou Yuan-yu, qui forment le chapitre 727 du *欽定全唐文* *K'in ting ts'iuan t'ang wen*. L'inscription en question a été érigée au 重巖寺 Tch'oung-yen-sseu de la sous-préfecture de 永興 Yong-hing qui correspond à l'actuel 興國州 Hing-kouo-tcheou au Hou-peï. Le *Ts'iuan t'ang wen* n'indique pas de date, mais le texte même de l'inscription montre qu'elle fut rédigée en 824 ou très peu après. Le passage cité par Ts'ien Ta-hin s'y trouve en effet, moins la dernière phrase (« les temples bouddhiques ne sont que d'une sorte », etc.), qui doit être une remarque de Ts'ien Ta-hin. Le *Ts'iuan t'ang wen* écrit 杻神 *hien-chen*, sans commentaire. Il n'y a rien de nouveau dans le reste de l'inscription.

6° Au texte du *Fo tsou l'ong ki* sur l'année 843 (n° 12 de M. Chavannes) doivent naturellement être joints les textes du *Kieou t'ang chou* (k. 18 上, p. 6) et du *Sin t'ang chou*

(1) Dans tous ces textes, en parlant des *mo-ni* ouigours, il semble qu'on désigne les prêtres de cette religion. — Le texte du *Kieou t'ang chou* écrit deux fois par erreur 摩 *houei* au lieu de 摩 *mo*.

(2) La fin de ma traduction n'est pas très sûre.

(k. 217 下, p. 2) cités par M. De Groot (*Sectarianism*, p. 60). Le texte même de l'édit concernant les Mo-ni est donné dans le *T'ang houei yao* (k. 49, p. 11) en des termes à peu près identiques à ceux du *Kieou t'ang chou*. Le P. Havret (*Stèle chrétienne*, II. 259) indique ce passage du *T'ang houei yao*; mais s'est absolument mépris sur son sens. Il n'est pas inutile de remarquer une fois de plus que cette persécution de 843, qui prit parfois les allures d'un massacre, coïncide exactement comme date avec le moment où est abattue la puissance des Ouïgours (1).

7^o L'édit de 845, qui prohiba dans l'empire tous les cultes étrangers, ne nomme plus les Mo-ni, qui, depuis l'édit de 843, ne menaient sans doute qu'une existence très précaire. Le texte de cet édit de 845, que M. Chavannes n'a pas connu en entier, a été donné d'après le *Kou wen yuan kien* par le P. Havret (*Stèle chrétienne*, II. 377). La leçon 穆護祇二千餘人 se retrouve dans le *Sin t'ang chou*, k. 52, p. 5; le *T'ang houei yao* (k. 47, p. 17) donne 穆護祇三千餘人; enfin le *K'in ting ts'iu'an t'ang wen* écrit 穆護祇二千餘人. Tout le passage du *Tseu tche t'ang kien* concernant la sécularisation de 845 a été donné par le P. Havret (*Stèle chrétienne*, II. 379-380); le commentaire seul, d'ailleurs fort intéressant, nomme les Mo-ni.

Si on a un assez bon nombre de textes concernant les Mo-ni à l'époque des T'ang, on ne sait à peu près rien de ce qu'il advint d'eux sous les Song. Au temps des petites dynasties qui séparent les T'ang des Song, sous les Leang postérieurs, en 920, les Mo-ni de 陳州 Tch'en tcheou au Ho-nan proclamèrent Fils du Ciel un certain 母乙. Mou-yi. Ou plutôt c'est là ce que répète à deux reprises le *Fo tsou t'ong ki* (k. 42, p. 92 et k. 54, p. 151), mais les histoires officielles ne paraissent voir dans cette secte végétarienne qu'elles disent s'intituler elle-même 上乘 *chang-cheng*. Véhicule supérieur, qu'une doctrine bouddhique hétérodoxe (2).

Si nous arrivons maintenant aux Song proprement dits, on sait que 王延德, Wang Yen-tō signale des temples *mo-ni* dans la région de Tourfan en 981-984 (3). Devéria a rappelé que le bonze de Leang-tchou parlait encore des Mo-ni au XII^e siècle (il faut lire au XIII^e) (4); c'est en somme à ce bonze de Leang-tchou que nous devons actuellement les renseignements les plus précieux, sinon les plus clairs, sur la doctrine des Mo-ni. Ce sont ces renseignements qu'un autre passage du *Fo tsou t'ong ki* permet de corroborer par une citation d'un texte indépendant. Dans la note précédente, à propos de la secte du Lotus blanc, j'ai déjà cité ce passage où le bonze de Leang-tchou dit: « Les Mo-ni subsistent encore sur les Trois montagnes ». C'est à peu près de la même façon que débute un passage de l'érudite 洪邁 Hong-Mai également donné dans le *Fo tsou t'ong ki*, à propos de la secte du Nuage blanc. Voici ce texte:

述曰。嘗考夷堅志云。喫菜事魔三山尤熾。爲首者紫帽寬衫。婦人黑冠白服稱爲明教會。所事佛衣白。引經中所謂白佛言世尊。取金剛經一佛二佛三四五佛。以爲第五佛。又名末摩尼。采化胡經乘自然光明道氣飛入西那玉界蘇鄰國中降誕玉宮爲太子出家稱末摩尼。以自表證其經名二宗三際。二宗者明與暗也。三際者過去未來現在也。大中祥符興道藏。富人林世長。賂主者使編入藏。安於亳州明道宮。復假稱白樂天詩云。靜覽蘇鄰傳。摩尼道可驚。二宗陳寂默。五佛繼光明。日月爲資敬。乾坤認所生。若論齋潔志。釋子好齊名。以此八句表於經首。其修持者正午一食。裸屍以葬。以七時作禮。蓋黃巾之遺習也。(註)嘗檢樂天長慶集。無蘇鄰之詩。樂天知佛豈應爲此不典之詞。

(1) Cf. Devéria, *loc. laud.*, p. 479.

(2) Cf. *Kieou wou tai che*, k. 10, p. 2; *Sin wou tai che*, k. 3, p. 2.

(3) Cf. Chavannes, *loc. laud.* p. 81.

(4) Cf. *supra*, p. 307.

« La glose dit : J'ai examiné le *Yi kien tche* (1), qui dit : (Ceux qui) se nourrissent de légumes (2) et servent les démons, prospèrent surtout sur les Trois montagnes (3). Leurs chefs portent un bonnet violet et de larges robes noires. Les femmes ont une coiffure noire et un vêtement blanc. Ils s'intitulent Ming-kiao-houei (l'Association de la religion brillante). Le Buddha qu'ils adorent a des vêtements blancs. Ils citent ce qui est dit dans les sūtras et, en s'adressant au Buddha, ils l'appellent Vénérable du monde. Prenant dans le *Sūtra de diamant* le premier Buddha, le deuxième Buddha, les troisième, quatrième, cinquième Buddha, ils considèrent (leur Buddha) comme le cinquième Buddha (4). Ils l'appellent aussi Mo-mo-ni (5) : Ils citent

(1) Le *Yi kien tche* est un recueil de miscellanées, qui a pour auteur le célèbre écrivain 洪邁 Hong Mai (1123-1202). L'œuvre originale comprenait 420 k. ; mais depuis longtemps on ne l'a plus au complet. Lors de la réunion du *Sseu k'ou ts'uan chou*, il fut présenté une portion de 50 k., qui formaient la première moitié de la seconde série. Mais même cet exemplaire est rare. Le *Yi kien tche* qu'on trouve généralement en librairie est une compilation en 50 k., et quelquefois seulement en 20 k., refaite anciennement avec des extraits de l'ouvrage primitif, dont les articles y ont été rangés par ordre de matières. C'est sans doute l'ouvrage qui figure au British Museum (Douglas, *Catalogue*, p. 83). Cependant on connaissait un exemplaire fragmentaire des Song, qui donnait quatre sections de la première série de l'ouvrage original, soit 80 k. Ces 80 k. ont été publiés en 1879 par 陸心源 Lou Sin-yuan dans son *十萬卷樓叢書 Che wan kuan leou ts'ong chou*. Je regrette de n'avoir pu consulter l'édition courante en 50 k. Dans les 80 k. de l'édition de Lou Sin-yuan, je n'ai pas retrouvé le passage cité ici. Tche-p'an a beaucoup tiré de l'ouvrage de Hong Mai.

(2) Ce régime végétarien exclut aussi les cinq sortes d'aliments forts : aulx, oignons, etc.

(3) Les Trois montagnes sont situées sur la rive droite du Fleuve Bleu, en amont de Nankin. Cf. *Ta ts'ing yi t'ong tche*, k. 50, p. 3 v° ; P. Gaillard, *Nankin d'alors et d'aujourd'hui*, Chang-hai, 1903 in-8, carte II, p. 24. Toute cette région du Kiang-sou semble avoir été sous les Tang et même sous les Song abondamment peuplée d'étrangers. M. Chavannes en concluait qu'en pareil endroit, sur les bords du Fleuve Bleu, il ne pouvait s'agir de gens venus d'Asie centrale, mais bien plutôt d'Arabes, par suite de Musulmans venus par mer (*Le nestorianisme*, p. 78). Cette conclusion ne me paraît pas fondée. Ainsi l'auteur du *癸辛雜識 Kouei sin tsa che*, 周密 Tcheou Mi (續集, 上, p. 24 de l'éd. du *Tsin tai pi chou*), qui paraît avoir bien connu les étrangers de cette région, dit, il est vrai, que les Arabes sont surtout nombreux au Kiang-nan, mais en donne pour raison qu'après avoir traversé les déserts d'Asie Centrale, ils sont heureux de se fixer dans cette région prospère, sans garder aucune idée de retour dans leur pays d'origine. Arabes, Mo-ni, Juifs, Nestoriens ont dû venir aussi bien par l'une que par l'autre voie.

(4) *Kin kang king*, le *Sūtra de diamant*, est le nom bien connu de la *Vajracchedikā*. Mais rien, dans la *Vajracchedikā*, n'annonce encore la liste de cinq Buddhas et surtout de cinq Dhyānibuddhas qui sera surtout populaire en Chine lorsque Vajrabodhi et Amoghavajra y répandront la doctrine de l'école yogācārya. Je pense donc qu'il s'agit de développements postérieurs à la rédaction de la *Vajracchedikā* proprement dite ; le nom de *Kin kang king* a été en effet employé par abréviation pour d'autres ouvrages de l'école du vajra (cf. le catalogue de Fujii, 現在日本大藏經冠字目錄, p. 69). Le *大明三藏法數 Ta ming san tsang fa chou* (k. 19, p. 105) cite un texte du *大樂金剛不空真實三昧耶經 趣釋 Ta lo kin kang pou k'o'ng tchen che san wei ye king li tsiu che*, qui est une traduction d'Amoghavajra, et qui localise les cinq Dhyānibuddhas : Vairocana 毘盧遮那 au centre, Akṣobhya 阿闍佛 à l'est, Ratnasambhava 寶生如來 au sud, Amitabha 阿彌陀佛 à l'ouest, et Amoghasiddhi 不空成就 au nord (cf. Waddell, *Lamaïsm*, p. 350). Il faut noter cependant que, d'après Waddell (*loc. laud.*), la couleur d'Amoghasiddhi est le vert.

(5) Ce nom de Mo-mo-ni se trouve en effet dans le *Livre saint de la conversion des Hou*, dont il sera parlé plus loin. Le passage en question est cité dans le *佛祖歷代通載 Fo tsou li tai t'ong tsai* (*Tripit. jap.*, 致 XI, k. 34, p. 50) : « Quarante-deuxième conversion.

le *Livre saint de la conversion des Hou* (1), selon lequel, monté sur une nuée qui brillait par elle-même, il se rendit en volant dans le royaume de Sou-lin de la contrée de jade du Si-na (2), et descendit naître comme prince héritier dans le Palais de jade. Puis il sortit de sa famille et s'appela Mo-mo-ni. Les livres saints que lui-même a fait connaître sont ceux des Deux principes (3) et des Trois moments (4). Les deux principes, ce sont le clair et l'obscur. Les trois moments, c'est le passé, le futur et le présent. Dans la période *ta-tchong-siang-fou* (1008-1016), on compila le *Canon taoïste* (5). Un homme riche, Lin Che-tch'ang, corrompit les chefs (de cette entreprise) et fit insérer (ce sūtra) dans le *Canon*; on plaça (le *Canon*) dans le

Lao-tseu entra dans le pays de Magadha 摩竭, et manifesta des lakṣaṇas merveilleux; pour convertir le roi, il établit la loi du Buddha (浮圖教); lui-même se nommait 清淨佛 Ts'ing-tsing-fo (le Buddha pur); on l'appelait 末摩尼 Mo-mo-ni ». Dans un autre endroit du *Houa hou king*, il est question du prince né du flanc droit de sa mère Māyā, qui va ensuite pratiquer la voie pendant six ans dans les Monts neigeux; après quoi « il prend rang parmi les Buddhas, et on l'appelle 末牟尼 Mo-meou-ni » (*ibid.*, p. 49). Mo-meou-ni signifie « le dernier muni ». Les deux derniers caractères de Mo-mo-ni sont la transcription tantôt du sanscrit *maṇi*, tantôt du nom des Mo-ni. Je ne serais pas éloigné d'admettre que Mo-mo-ni est une corruption de Mo-meou-ni. Mais Hong Mai n'a-t-il pas fait quelque confusion, et les Mo-ni de Chine se sont-ils jamais réclamés du *Houa hou king*?

(1) Sur ce texte, voir *infra*.

(2) Le nom de Sou-lin doit appartenir à la légende taoïste, mais je ne l'ai pas retrouvé. Par contre le pays de Si-na figure dans le 西王母傳 *Si wang mou tchouan* (cité dans le *P'ei wen yun fou*, s. v. 那).

(3) Ce *Livre saint des deux principes* n'est connu que de nom; mais on sait qu'il fut apporté en Chine en 694 par le persan 拂多誕 Fou-to-tan (cf. Chavannes, *Le nestorianisme*, pp. 63 ss.; Devéria, *Musulmans et manichéens chinois*, pp. 457 ss.).

(4) Les « trois moments » sont connus du bouddhisme, mais s'appliquent à une division de l'année en saison chaude, saison des pluies et saison froide (cf. *P'ei wen yun fou*, s. v. 際; St. Julien, *Mémoires sur les contrées occidentales*, I. 63; *Ta ming san tsang fa chou*, k. 13, p. 70); ce n'est pas le sens ici.

(5) L'histoire du *Canon taoïste* est encore à faire. Le 通志 *T'ong tche* de 鄭樵 Tcheng Ts'iao, paru au XII^e siècle, indique (k. 67, p. 7) les catalogues suivants: 1^o 隋朝道書總目 *Souei tch'ao tao chou tsong mou*, 4 k. (la collection des écritures taoïstes comprenait alors 1216 k.); 2^o 唐朝道藏音義目錄 *Tang tch'ao tao tsang yin yi mou lou*, 130 k.; 3^o 宋朝明道宮道藏目錄 *Song tch'ao ming tao kong tao tsang mou lou*, 6 k.; 4^o 洞元部道經目錄 *Tong yuan pou tao king mou lou*, 1 k.; 5^o 太真部道經目錄 *Tai tchen pou tao king mou lou*, 2 k.; 6^o 洞神部道經目錄 *Tong chen pou tao king mou lou*, 1 k.; 7^o 三洞四輔部經目錄 *San tong sseu fou pou king mou lou*, 7 k., compilé par 王欽若 Wang K'in-jo et autres; 8^o 靈寶經目序 *Ling pao king mou lou*, 1 k., composé par 陸修靜 Lou Sieou-tsing; 9^o 道藏經目 *Tao tsang king mou*, 7 k.; 10^o 修真秘旨事目歷 *Sieou tchen pi tche che mou li*, 1 k., par 司馬道隱 Sseu-ma Tao-yin; 11^o 開元道經目 *K'ai yuan tao king mou*, 1 k. Dans la *Description des Monts Lou* au Kiang-si (廬山記) laissée par 陳舜俞 Tch'en Chouen-yu des Song (éd. du *Cheou chan ko ts'ong chou*, k. 3, p. 6), il est question d'un catalogue du *Canon taoïste* qui était gravé sur pierre et disposé sur les quatre murs d'une salle de l'un des temples. Tous ces catalogues sont aujourd'hui perdus, mais quelques bibliophiles possèdent encore le catalogue du *Canon taoïste* tel qu'il existait sous les Yuan (cf. *B. E. F. E.-O.*, II. 322). Le *Canon taoïste* fut imprimé sous les Ming; c'est à cette édition, je crois, que se rapporte le catalogue alors rédigé en 4 k. par 白雲齋 Po Yun-tsi sous le titre de 道藏目錄詳注 *Taotsang mou lou siang tchou*; il y fut joint un 道藏闕經目錄 *Tao tsang k'ue king mou lou*, en 2 k.; enfin, un édit impérial de 1607 ayant incorporé de nouvelles œuvres au *Canon taoïste*.

Ming-tao-kong de Po-tcheou (1). De plus, ils invoquent faussement une poésie de Po Lo-t'ien (2) qui dirait : « Tranquillement j'ai regardé le récit du Sou-lin, la voie des Mo-ni est étonnante ; les deux principes répandent le calme, les cinq Buddhas se succèdent éclatants ; le soleil et la lune reçoivent leurs hommages ; le ciel et la terre reconnaissent ce qu'eux-mêmes ont produit ; pour ce qui est de la fermeté dans la conduite pure, ils (les Mo-ni) sont absolument au rang des fils du Çakya. » Ils ont mis ces huit vers en tête de leurs livres saints. Leur règle est de ne faire qu'un repas, à midi ; ils enterrent les cadavres nus (3) ; ils font les cérémonies à sept moments. Ce sont sans doute des pratiques héritées des Bonnets jaunes. (Commentaire :) J'ai examiné le *Tch'ang k'ing tsi* de (Po) Lo-t'ien (4) ; il n'y a pas de poésie de Sou-lin. (Po) Lo-t'ien connaissait le Buddha, comment aurait-il consenti à faire ces vers impies ? ».

Deux autres textes confirment partiellement celui de Hong Mai. Dans le *老學菴筆記 Lao hio ngan pi ki* de 陸游 Lou Yeou, des Song, au k. 10, p. 3 (5), il est dit :

閩中有習左道者謂之明教。亦有明教經甚多刻版摹印。妄取道藏中校定官名銜贅其後。燒必乳香。食必紅蕈。故二物皆翔貴。至有士人宗子輩衆中自言今日赴明教齋。予嘗詰之此魔也。奈何與之遊。則對曰不然。男女無別者爲魔。男女不親授者

la liste en fut dressée en 1 k. sous le titre de *大明續道藏經目錄 Ta ming siu tao tsang king mou lou*. L'édition des Ming est très rare ; au début du XIX^e siècle, l'exemplaire du *白雲觀* Po-yun-kouan près Péking n'étant plus complet, il fut impossible d'en trouver un autre à acheter ; grâce à la générosité d'un donateur, les prêtres du Po-yun-kouan purent du moins faire regraver, d'après l'exemplaire d'un autre temple, les textes du *Canon* des Ming qui leur manquaient. C'est à cette occasion que 李杰 Li Kie compila un nouveau *Tao tsang mou lou siang tchou*, dont la préface est datée de 1815 ; les catalogues des Ming y figurent encore.

La suite du texte indique que le *Canon taoïste* dont il est ici question est celui dont le catalogue est indiqué en 6 k. au *T'ong tche* et qui porte ci-dessus le n^o 3. Le Ming-tao-kong doit cette situation privilégiée d'avoir reçu les écritures du taoïsme à ce qu'il était à Po-tcheou, le pays natal de Lao-tseu. Son nom primitif était *奉元宮 Fong-yuan-kong* ; mais à la suite d'une visite que l'empereur 眞宗 Tchen-tsong fit en 1014 à Po-tcheou, le nom fut changé en Ming-tao-kong (cf. *Song che*, k. 8, p. 4, et surtout *續資治通鑑長編 Siu tseu tche l'ong kien tch'ang pien* de 李燾 Li Tao, k. 82, p. 2). L'empereur Tchen-tsong était un taoïste fervent ; c'est lui qui en 1016 consacra le pontificat héréditaire de la famille taoïste des Tchang à *廣信府 Kouang-sin-fou* du Kiang-si. Il est donc vraisemblable qu'on ait réunis sous son règne la collection taoïste du Ming-tao-kong, mais je manque de renseignements à ce sujet. J'ignore également à quel moment le temple fut évacué ou détruit ; en 1131, au 2^e mois et au 10^e mois, je trouve encore la mention d'administrateurs du Ming-tao-kong de Po-tcheou (*建炎以來繫年要錄 Kien yen yi tai hi nien yao lou* de 李心傳 Li Sin-tch'ouan, k. 63, p. 17 ; k. 69, p. 14), mais je n'ai pas réussi à mettre la main sur les textes qui nous feront connaître les destinées ultérieures du monastère. Le *Ta ts'ing yi l'ong tche* (k. 89) n'en fait plus mention.

(1) Po-tcheou dépend aujourd'hui de la préfecture de Ying-tcheou ou Ngan-houei.

(2) Lo-t'ien est l'appellation du célèbre poète 白居易 Po Kiu-yi (772-846). Po Kiu-yi était un bouddhiste convaincu.

(3) Cf. Devéria, *Musulmans et manichéens chinois*, p. 459.

(4) Le *Tch'ang k'ing tsi* est le nom sous lequel sont connues les œuvres de deux écrivains des T'ang, Po Kiu-yi et 元稹 Yuan Tchen. Le *Tch'ang k'ing tsi* de Po Kiu-yi est en 71 k. L'édition la plus courante est celle donnée sous les Ming par 馬元調 Ma Yuan-tiao, où sont réunis les deux *Tch'ang k'ing tsi*.

(5) Je cite d'après l'édition du *Tsin tai pi chou*.

爲明教。明教遇婦人所作食則不食。然嘗得所謂明教經觀之
譏謔無可取直俚俗習妖妄者所爲耳。又或指名族士大夫家曰
此亦明教也。不知信否。偶讀徐常侍稽神錄云有善魔法者名
曰明教。則明教亦久矣。

« Dans le Fou-kien, il y a des gens qui pratiquent une doctrine hétérodoxe, qu'on appelle la doctrine brillante. Ils ont aussi des livres saints de la Doctrine brillante, en très grand nombre; ils en ont gravé les planches et les imprimant; effrontément, ils ont pris dans le *Canon taoïste* les noms et les titres des fonctionnaires qui en ont surveillé la compilation, et les ont ajoutés à la fin (de leurs propres livres). Ce qu'ils brûlent est toujours de véritable encens; ce qu'ils mangent est toujours de l'agaric rouge. Aussi ces deux objets sont-ils devenus fort chers. Il n'est pas jusqu'à des gens lettrés, des fils de bonne famille, qui, se trouvant en compagnie, ne vous disent: Aujourd'hui, je me rends au jeûne de la Religion brillante. Je les ai interrogés (leur disant): « C'est là une chose démoniaque. Pourquoi vous y rendez-vous? » Mais ils m'ont répondu: « Ce n'est pas cela. Que les hommes et les femmes ne soient pas séparés, voilà qui est démoniaque. Que les hommes et les femmes ne se donnent rien l'un à l'autre, voilà la Religion brillante. Dans la Religion brillante, si on se trouve en face de nourriture préparée par une femme, on n'en mange pas ». Mais j'ai obtenu ce qu'ils appellent les livres saints de la Religion brillante, et y ai jeté les yeux. Ce sont des divagations où il n'y a rien à prendre; tous (ces livres) sont très vulgaires et n'ont pu être faits que par des adeptes de pratiques de magiciens et d'imposteurs. Parfois (les adeptes de la Religion brillante) montrent des maisons de lettrés ou de hauts fonctionnaires de noble souche, et disent: « Celui-là aussi est de la Religion brillante ». Je ne sais s'il faut les croire ou non. Par hasard, j'ai lu le *Ki chen lou* du vice-président Siu; il y est dit: « Il y a des gens qui excellent aux pratiques démoniaques; on les appelle (les adeptes de) la Religion brillante ». D'où il ressort que la Religion brillante est ancienne. »

En effet, dans le *Ki chen lou* de Siu Hiuan (1), qui est un recueil de merveilles et remonte au Xe siècle, il est question (k. 3, p. 6-7) d'un individu dans la famille de qui un démon s'était installé; « il y eut alors des gens qui excellent dans les pratiques démoniaques et qu'on appelle (les adeptes de) la Religion brillante, à qui on demanda de prendre leurs livres saints et de venir passer une nuit (dans cette maison). Le démon, crachant et maudissant l'individu en question, s'en alla ».

Aucun de ces témoignages suffit-il pour identifier la Religion brillante aux Mo-ni? Je ne le crois pas. Mais, la part faite aux confusions possibles dont Hong Mai serait coupable, nous sommes à n'en pas douter en présence d'un étrange syncrétisme, où, à d'incontestables emprunts bouddhistes, à d'anciennes légendes taoïstes, quelques éléments viennent s'amalgamer qui semblent bien appartenir en propre aux Mo-ni, leur nom d'abord dans la prétendue poésie de Po Kiu-yi, et surtout leur livre sacré des deux principes clair et obscur. Loin de nos bibliothèques d'Europe, je ne dispose d'aucun moyen d'information sur le manichéisme; je tenais donc surtout à signaler ce texte sans prétendre en tirer dès à présent rien de définitif. Il reste à dire quelques mots de ce *Houa hou king*, qui apparaît ici en si étroite connexion avec la Religion brillante, alors que, d'autre part, il a joué un rôle considérable dans l'histoire générale du taoïsme et du bouddhisme en Chine.

Dans l'ancienne philosophie taoïste, antérieurement à l'introduction du bouddhisme, il ne semble pas que l'on se soit beaucoup inquiété de la façon dont le fondateur de l'École avait quitté le monde. Il était parti vers l'ouest, disaient les uns, laissant au gardien de la Barrière les cinq mille mots, c'est-à-dire le *Tao tō king*; Tchouang-tseu au contraire parle sans

(1) Siu Hiuan est surtout connu par ses travaux sur le *Chouo wen*. Cf. Giles, *Biogr. Dict.*, n° 773. Je cite le *Ki chen lou* d'après l'édition du *Tsin tai pi chou*.

ambages de la mort de Lao-tseu (1). Mais cette solution prosaïque ne satisfait plus les croyants, quand, d'une philosophie, le taoïsme devint une religion. Ici encore, il semble que ce soit au temps des Bonnets jaunes qu'il faille faire remonter sinon l'origine, au moins la diffusion de la légende qui associe Lao-tseu aux débuts du bouddhisme (2). Mais ce n'est que sous les Tsin, au IV^e siècle, que la tradition fut consacrée par un livre saint, un sūtra spécial, le *化胡經 Houa hou king*, ou *Livre saint de la conversion des Hou* (3). Le nom même de l'auteur n'en est pas connu de façon sûre ; on l'écrit tantôt 王符 Wang Fou et tantôt 王浮 Wang Feou (4). Quoi qu'il soit de son nom, Wang Fou ou Wang Feou fut plusieurs fois réduit au silence par la dialectique du bonze 白法祖 Po-fa-tsou. Puis tous deux moururent, et, en 340, un certain 李通 Li T'ong, étant descendu aux enfers, y vit Po-fa-tsou qui expliquait à Yama le *Āraṅgamasamādhisūtra*, cependant que Wang Fou, couvert de chaînes, implorait en vain leur pitié. Yama raillait sa victime, lui promettant sa délivrance pour le jour où son sūtra apocryphe aurait disparu du monde. Il est malheureusement à craindre que Wang Fou ne soit libre aujourd'hui.

Son livre en effet ne nous est plus guère connu que par les violentes attaques dont il fut l'objet de la part des bouddhistes et par les citations qu'ils en ont faites pour le réfuter. Le plan même en a dû être sinon très modifié, du moins considérablement étendu. L'œuvre originale de Wang Fou n'aurait eu, dit-on, qu'un chapitre, mais ses disciples l'auraient développée en onze chapitres, dont le premier racontait la conversion par Lao-tseu du roi du Ki-pin (Kapiça ou Cachemire), le second la soumission des hérétiques de Kosala, le troisième la conversion du roi de Kapilavastu, le quatrième la conversion de sept frères du roi du Ki-pin, etc. (5). Il n'est pas besoin d'avoir beaucoup manié de textes taoïstes, pour être convaincu du parfait sans-gêne avec lequel les docteurs taoïstes avaient dû adapter à leur usage les légendes du bouddhisme. Vers la même époque, les voyages des Chinois en Asie centrale précisaient certaines traditions ; il est question dans bien des textes du temple de 摩毗 P'i-mo dans le pays de Khoten, où Lao-tseu convertit les Hou et devint buddha (6). Cette tradition forme la 66^e scène de conversion du *Houa hou king*. Il y aurait même eu dans ce temple un pilier polygonal en pierre portant cette inscription : « Un saint homme du pays oriental, appelé Lao-kiun, est venu convertir notre pays ». En fait la venue de Lao-tseu à Khoten ne choquait pas beaucoup les bouddhistes ; il y avait là d'ailleurs une tradition constante, une sorte de vérité reconnue devant laquelle il fallait s'incliner. Le bonze Tche-p'an le dit très nettement, la faute de Wang Fou n'a pas été de mentionner la venue de Lao-tseu à Khoten, car Lao-tseu, c'est Kāçyapa, que le Buddha chargea d'aller convertir la Chine ; c'est alors qu'il a prononcé les cinq mille mots du *Tao tō king* ; qu'ensuite il soit revenu dans l'ouest, et y ait converti les Hou à la loi du Buddha, il n'y a rien là de contraire à la raison. Mais jamais les textes n'ont mentionné la venue de Lao-tseu à l'ouest (et au sud) des monts des Oignons, dans la région des 梵 Fan (Hindous) ; les Hou (7) et les Fan sont à 20.000 li les uns des autres ; et

(1) Cf. Legge, *The Texts of taoism*, I, 201.

(2) Cf. S. Lévi, *Missions de Wang Hiuen-ts'e* dans l'Inde, *Journal asiatique*, mai-juin 1900, p. 457.

(3) Le titre est parfois donné comme 老子化胡經 *Lao tseu houa hou king* ou 明威化胡經 *Ming wei houa hou king* (cf. *Fo tsou li tai t'ong tsai*, k. 33, p. 46).

(4) Le *Fo tsou t'ong ki* écrit toujours Wang Fou. Il ne faudrait pas confondre ce Wang Fou avec deux autres personnes du même nom, citées aux k. 50 et 79 du *Heou han chou* et qui vivaient au II^e siècle de notre ère. Le *Fo tsou li tai t'ong tsai* écrit Wang Feou ; il en est de même en un passage du *Kao seng tchouan* que cite le P. Hoang (*集說詮真 Tsi chou tsiuan tchen*, p. 32), mais que je n'ai pas retrouvé.

(5) *Fo tsou t'ong ki*, k. 36, p. 51.

(6) Cf. *Souei chou*, k. 83, p. 6 ; *Fo tsou t'ong ki*, k. 40, p. 77

(7) Les Hou sont les peuples d'Asie centrale.

C'est le tort de Wang Fou d'avoir ainsi faussement ajouté, à la tradition admise sur le pays de Khotén, d'autres récits sans fondement sur le Ki-pin ou sur Kapilavastu.

En son dernier état, et tel que l'attaque au XIV^e siècle le *Fo tsou t'ong tsai*, le *Houa hou king* allait beaucoup plus loin et promenait Lao-tseu jusqu'en Chaldée (1). Dès le temps des T'ang d'ailleurs, il est question des quatre-vingt-un royaumes qu'a parcourus Lao-tseu (2), et sur les murs des temples taoïstes, voire des bonzeries bouddhistes, il était devenu très ordinaire de représenter les quatre-vingt-une scènes des grandes conversions opérées dans l'ouest par Lao-tseu (3). Malgré les campagnes des moines orthodoxes et en dépit des édits impériaux, la lutte entre bouddhistes et taoïstes au sujet du *Houa hou king* dura au moins mille ans.

La discussion engagée au IV^e siècle paraît ne pas être sortie pendant assez longtemps du domaine de l'école. Quand elle vint devant l'autorité civile, ce ne fut pas sur le *Houa hou king* lui-même, mais sur un autre texte du taoïsme, le *老子開天經* *Lao tseu k'ai l'ien king* que le débat porta. Lui aussi, le *Lao tseu k'ai l'ien king* parlait du voyage de Lao-tseu chez les Hou. L'empereur se prononça contre les taoïstes, et leur champion, 姜斌 Kiang Pin, fut banni à 馬邑 Ma-yi. Ceci se passait en 520 ou 523 (4).

En 668, l'Empereur Kao-tsong réunit au palais une assemblée de cent moines bouddhistes et taoïstes pour discuter sur l'authenticité du *Houa hou king*. Le bonze 法明 Fa-ming se contenta de poser cette question: « Puisque personne n'a traduit ce texte (de langue hou en chinois) sous aucune dynastie, comment ne serait-il pas apocryphe? » Aucun taoïste ne put répondre. L'empereur ordonna alors la destruction de tous les exemplaires du *Houa hou king* (5).

Mais l'édit ne fut pas rigoureusement appliqué. En 696, le bonze 慧澄 Houei-tch'eng demanda que la décision de Kao-tsong fût remise en vigueur. L'impératrice Wou nomma une commission de huit membres, parmi lesquels siégeait 劉如睿 Lieou Jou-jouei. La commission décida que le voyage de Lao-tseu chez les Hou était mentionné dans des livres datant des Han et des Souei, et que par suite il n'y avait pas à condamner le *Houa hou king* (6).

Dès 705, les bouddhistes prirent leur revanche. L'empereur Tchong-tsong se prononça pour eux et ordonna que dans un délai de dix jours on eût à effacer toutes les représentations du voyage de Lao-tseu chez les Hou; de plus, non seulement le *Houa hou king*, mais tout livre qui parlerait de cette conversion des Hou devait être détruit (7). Tche-p'an, qui composa son *Fo tsou t'ong ki* peu avant 1269, fait suivre la décision de Tchong-tsong de remarques si développées à la fois et si décidées qu'elles suffiraient à elles seules à nous faire croire que la dispute avait repris de plus belle en son temps. Tche-p'an énumère neuf raisons pour lesquelles le *Houa hou king* est nécessairement apocryphe, et il s'engage, si on peut les réfuter, à se couper la langue.

Au XIII^e siècle en effet, le *Houa hou king* avait une fois de plus ses partisans et ses adversaires. L'ancien livre, modifié peut-être, circulait à nouveau dans toute la Chine, imprimé sous le titre de 老君化胡成佛經 *Lao kiun houa hou tch'eng fo king*, et accompagné de

(1) *Fo tsou li tai t'ong tsai*, k. 34, p. 51.

(2) Cf. 酉陽雜俎 *Yeou yang tsa tsou* de 段成式 Touan Tch'eng-che des T'ang, k. 2, p. 2 dans l'édition publiée en 1877 par le 崇文書局 Tch'ong-wen-chou-kiu du Hou-peï.

(3) *Fo tsou t'ong ki*, k. 40, p. 77. Le *Fa yuan tchou lin*, k. 100, p. 100 de l'éd. japonaise du *Tripitaka*, indique un 釋老子化胡傳 *Che lao tseu houa hou tchouan* en 1 k., composé au VI^e siècle par le bonze 僧勣 Seng-mong ou 僧勳 Seng-mien.

(4) En 523 selon le *Fo tsou t'ong ki*, k. 38, p. 64; en 520 selon le *Fo tsou li tai t'ong tsai*, k. 10, p. 66, et selon le *Fa yuan tchou lin* (k. 55, p. 51) qui dit citer le *Wei chou*.

(5) *Fo tsou t'ong ki*, k. 39, p. 74.

(6) *ibid.*, p. 76.

(7) *ibid.*, k. 40, p. 77.

gravures représentant les quatre-vingt-une scènes de conversions (1). Dès 1258, l'empereur mongol Mangou avait ordonné aux bouddhistes et aux taoïstes de trancher la question du *Houa hou king* (2). Mais Tche-p'an écrivait trop tôt pour pouvoir dire de quelle façon se termina la lutte. L'auteur du *Fo tsou t'ong tsai*, qui a publié son livre près d'un siècle plus tard, vers 1343, nous renseigne au contraire abondamment. Les empereurs mongols du XIII^e siècle remettaient à peu près l'administration du bouddhisme aux mains de bonzes tibétains, si bien que ce fut l'un d'eux, un Hou, le fameux Phag's-pa, alors âgé de dix-neuf ans, qui fut appelé à se prononcer en 1258 sur le prétendu apostolat des Hou par Lao-tseu. Il n'eut pas de peine à montrer que la tradition qui amenait Lao-tseu évangéliser les Hou ne reposait sur aucune base solide, alors qu'elle était en contradiction formelle avec les données chronologiques sur le temps où vivaient le Buddha, Confucius et Lao-tseu lui-même. Quelle fut la décision de Mangu? L'auteur du *Fo tsou t'ong tsai*, le bonze 念常 Nien-tch'ang, prétend bien que l'empereur fut ravi de la victoire des bouddhistes, mais s'en tient là. C'est un édit de Koubilai, datant de 1281, qui nous apprend quelle sanction avait terminé le débat de 1258 (3). Mangu avait ordonné que par tout l'empire les exemplaires du *Houa hou king* fussent détruits et que les planches mêmes en fussent brûlées; de plus un bon nombre de prêtres taoïstes avaient été contraints à se faire raser la tête pour devenir moines dans des temples bouddhistes. Mais l'obéissance n'avait pas été générale. Un rapport au trône constate qu'en de nombreux endroits les œuvres et les planches ont été seulement cachées. C'est pourquoi Koubilai tente une mesure dernière, radicale; à l'exception du *Tao tō king*, seul authentique dans tout le fatras des écrits taoïstes, le *Canon taoïste* tout entier doit être livré aux flammes, et les planches détruites. Enfin, pour bien montrer qu'il ne s'agissait pas là d'une mesure transitoire et vite oubliée, Koubilai fit composer en 1285 par plusieurs lettrés et graver sur pierre une stèle commémorant « le saint édit qui ordonne de détruire le pseudo-*Canon taoïste* dans toutes les provinces ». On y voit que la décision impériale avait soulevé bien des résistances, et que 字羅 Po-lo, qui faisait partie du Grand Conseil, fut chargé de les briser. Malgré tout, il est permis de douter que la persécution ait triomphé, même temporairement, d'un culte qui avait encore de si fortes attaches avec les habitudes journalières et, dans une certaine mesure, avec la conscience du peuple. On sait assez, en tout cas, que le taoïsme survécut à ces temps difficiles; il conserva même ses tribunaux spéciaux jusqu'en 1314 (4), et, s'il les perdit à cette date, c'est par une mesure générale qui s'appliqua également aux autres cultes de l'empire, y compris le bouddhisme. Le *Houa hou king* lui-même fut-il alors définitivement détruit? Peut-être, mais, dans l'ignorance de tout document postérieur, il serait aussi vain de l'affirmer que de le nier, et je me garderais bien de prétendre que depuis lors Lao-tseu a cessé de voyager chez les Hou.

P. PELLLOT.

(1) *Fo tsou li tsai t'ong tsai*, k. 33, p. 42.

(2) *ibid.*, k. 32, p. 39.

(3) *ibid.*, k. 32, p. 42. Cet édit est en langue vulgaire.

(4) Cf. p. 315, et *Fo tsou li tai t'ong tsai*, k. 36, p. 60.